



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 48353

Texte de la question

M. Jacques Floch attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les modalités d'attribution du fonds interministeriel pour l'accessibilité. Il y a un an, la présidence de l'université de Nantes, qui a la volonté politique d'adapter l'ensemble de ses bâtiments, a déposé un projet de mise aux normes au rectorat et à la préfecture afin d'obtenir un cofinancement par le FIA. Or, à ce jour, aucune réponse ne lui a été donnée. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les modalités d'attribution de ce fonds et son utilisation actuelle ainsi que les conditions à remplir pour en bénéficier.

Données clés

Auteur : [M. Floch Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48353

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 777